

Le recteur

à

L'attention des candidats individuels ou inscrits à un centre de
formation à distance.
BTS Systèmes Numériques

Rennes, le 28 mars 2019

N/Réf. : DEC2/SG/HD

Objet : BTS - Systèmes Numériques - Session 2019

Rectorat

Madame, Monsieur,

**Division
des examens
et concours
DEC**

Vous vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur spécialité « Systèmes Numériques » session 2019.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- ◆ le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves.

Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1 « Culture générale et Expression », E2 « Langue vivante étrangère », E3 Mathématiques et aux épreuves professionnelles E5 « Intervention sur un système numérique et d'information » et E6 « Epreuve professionnelle de synthèse ».

1/ Information générale :

Les candidats devront utiliser un stylo à encre de couleur foncée noire.

2/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et expression » :

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°10 du 8 mars 2018, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126546),

les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Corps naturel, corps artificiel
- Seuls avec tous

3/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2 « Langue vivante étrangère : anglais »

Les épreuves obligatoires de langue vivante étrangère se déroulent conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 février 2016 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS CPI.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie « Compréhension de l'oral » d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite ou orale en français.
- une deuxième partie « Expression orale en continu et en interaction » d'une durée de 15 minutes. Cette partie prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, fournis par le candidat. Ces documents doivent illustrer le thème du stage ou de l'activité professionnelle.

L'organisation de ces épreuves est de la responsabilité de chaque académie d'inscription des candidats.

Dans l'Académie de Rennes, les épreuves se dérouleront les 29 et 30 avril 2019, selon les centres d'examen. Un courrier d'information a été transmis aux candidats concernés fin décembre 2018.

Dans les autres académies, les épreuves se dérouleront selon les informations transmises par les académies d'inscription des candidats.

4/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E3 « Mathématiques »

L'épreuve de mathématiques est une épreuve orale de 1h et 35m maximum (1h de préparation, 15 mn de préparation et 20mn d'entretien)

La résolution du sujet peut, sur une ou deux questions, nécessiter ou évoquer une utilisation de logiciels (implantés sur ordinateur ou calculatrice).

Dossier suivi par
Hélène DIOT

Téléphone
02 23 06 79 21

Télécopie
02 23 06 79 85

Mél.
Ce.dec2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes Cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

5/ Informations à destination des candidats inscrits aux épreuves professionnelles E5 et E6

- **E5 : Intervention sur un système numérique et d'information**

Pour les candidats non scolarisés et les candidats du CNED : 1 mois avant l'épreuve, les candidats concernés devront prendre rendez-vous avec le DDFPT du centre d'épreuve.

| Candidats | Centre d'épreuve |
|------------------------------------|---------------------------------|
| SN option A | |
| Cned 22 | Lycée Félix Le Dantec - LANNION |
| Cned 29 | Lycée La Croix Rouge - BREST |
| Cned 35 | Lycée Bréquigny - RENNES |
| Individuel 56 | Lycée Saint-Joseph - LORIENT |
| SN option B pas de candidat | |

- **E6-1 : Rapport d'activité en entreprises.**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve E6-A (y compris les redoublants) :

Extrait de l'arrêté du 12 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Le rapport de stage doit être déposé en deux exemplaires dans le centre d'épreuve orale (le centre sera indiqué sur votre convocation) le **vendredi 26 avril 2019**, le cachet de la poste faisant foi.

Le certificat de stage sera joint au rapport.

- **E6-2 : Projets techniques**

Pour les candidats non scolarisés en 2018-2019 et les candidats inscrits en centre de formation à distance.

Cette épreuve a pour support un sujet, relatif à un projet technique, qui sera remis par l'autorité académique.

Si vous souhaitez recevoir ce sujet, vous êtes invité à en faire la demande à **partir du mercredi 15 mai 2019** auprès du centre dans lequel vous allez être affecté(e) pour passer votre épreuve E6-B (le centre sera indiqué sur votre convocation).

Vous vous présenterez avec ce dossier en deux exemplaires le jour de l'épreuve.

Voici quelques informations générales sur la rédaction de ces dossiers :

1. Ils doivent comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**
2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.
3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2018-2019.
S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins début avril 2019 à votre adresse personnelle. Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur de Service Examens et concours
Eric GELINEAU-ASSERAY

BTS SYSTEMES NUMERIQUES**Option A et B****Calendrier des épreuves – Session 2019**

| EPREUVES | DATES | HORAIRES |
|--|--|----------------------|
| Epreuves écrites | | |
| E1 - Culture Générale et Expression (1) | Mardi 14 mai 2019 | De 14h00 à 18h00 (1) |
| E4 - Etudes d'un système numérique et d'informatique | Jeudi 16 mai 2019 | De 10h30 à 16h30 (1) |
| Epreuves orales et pratiques | | |
| E2 Anglais (seulement pour les candidats individuels) | Du lundi 29 au mardi 30 avril 2019 | |
| E3 - Mathématiques (2) (seulement pour les candidats individuels) | Mardi 28 mai 2019 | A partir de 14h |
| E5 Intervention sur un système numérique et d'information (seulement pour les candidats individuels) | Mardi 21 mai 2019 à partir de 08h30 | |
| E61 Rapport d'activité en entreprise | Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2019 | |
| E62 Projets Techniques | Du mardi 11 juin au mardi 18 juin 2019 | |
| EF1 Langue vivante étrangère 2 | A déterminer | |

(1) Aucune sortie de salle n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition.

- **Dépôt des livrets scolaires** Pour les candidats non scolarisés et les candidats du CNED année scolaire 2018-2019 : le **lundi 3 juin 2019** à la Division des Examens et Concours - 92 rue d'Antrain - CS 24209 35042 RENNES CEDEX
- **E5 Intervention sur un système numérique et d'information (Pour les candidats non scolarisés et les candidats du CNED)**
Pour les candidats non scolarisés et les candidats du CNED : 1 mois avant l'épreuve, les candidats concernés devront **prendre rendez-vous** avec le chef de travaux du centre d'épreuve pour prendre connaissance des systèmes techniques supports de l'épreuve.
- **E6 Epreuve professionnelle de synthèse** : Pour les candidats non scolarisés et les candidats du CNED

E61 Rapport d'activité en entreprise :

Date limite de dépôt des dossiers : le **vendredi 26 avril 2019** (le cachet de la poste faisant foi) dans le centre d'oral de cette épreuve en 2 exemplaires

E62 Projets Techniques :

Le retrait du dossier technique support de l'épreuve à partir du **mercredi 15 mai 2019** dans le centre d'épreuve orale désigné sur la convocation.

Les candidats se présenteront avec ce dossier constitué le jour de l'épreuve.

- **Date de publication des résultats** sur Internet : **mardi 2 juillet 2019 à partir de 16h00**

Consultation des résultats par internet à l'adresse suivante :

<http://publires.ac-rennes.fr>

Chaque candidat a la possibilité de consulter ses notes (rubrique « consultation des notes » en haut à droite de l'écran). Indiquer le numéro de matricule qui figure sur la convocation et la date de naissance en respectant le format JJ/MM/AAAA.

AUCUNE INFORMATION RELATIVE AUX RESULTATS NE SERA TRANSMISE PAR TELEPHONE